

Renouveler son Certiphyto avec la Chambre d'agriculture



Renouveler son Certiphyto : pourquoi ?

Jusqu'en 2016 le Certiphyto était valable 10 ans ; depuis, sa validité est de 5 ans. Votre carte indique son échéance.

Il doit être renouvelé minimum 4 mois avant la date de fin de validité indiquée. Pensez à le renouveler rapidement pour pouvoir continuer à acheter des produits phytosanitaires.

Attention, si vous avez obtenu votre Certiphyto en 2009 ou 2010, **le renouvellement c'est maintenant !**

Renouveler son Certiphyto : comment ?

La Chambre d'agriculture du Gard vous propose deux options :

Option 1 : venir passer un **Test informatique** de 1h00 dans nos locaux de Nîmes ou Alès. Pour obtenir votre renouvellement un minimum de 15 réponses correctes aux 30 questions posées est nécessaire. Pour faciliter la réussite de ce Test, vous recevrez à l'avance 120 questions/réponses pour vous entraîner. Coût Test = 80 € HT

Option 2 : venir suivre une **Formation complète** de 7h00 à Nîmes avec la Chambre d'agriculture. Coût Formation = 120 € HT ; A noter que la **prise en charge** est totale **par Vivea** si vous êtes à jour de vos cotisations. Certaines sessions de formations seront délocalisées à Bagnols sur Cèze ou Alès.

Dans tous les cas, penser à anticiper cette inscription (période, place disponible) !

Cas particulier formations MAE : pour les agriculteurs ayant réalisé une formation MAE certifiant agréée Certiphyto, il est possible de suivre une formation en ligne de 2h00 pour obtenir le renouvellement. Dans ce cas, l'agriculteur sera contacté directement par VIVEA, son unique interlocuteur.

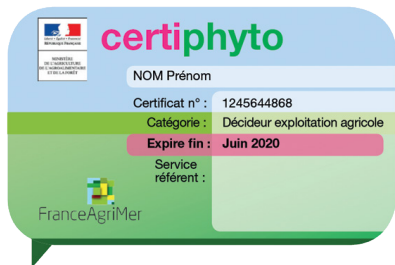


Nous contacter :

Chambre d'agriculture du Gard
1120 route de Saint-Gilles
30942 NÎMES Cedex 9
Tèl. 04 66 04 50 60

Mail. accueil@gard.chambagri.fr
www.gard.chambre-agriculture.fr





Renouveler son Certiphyto avec la Chambre d'agriculture

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Renouveler son Certiphyto : pourquoi ?

Jusqu'en 2016 le Certiphyto était valable 10 ans ; depuis, sa validité est de 5 ans. Votre carte indique son échéance.

Il doit être renouvelé minimum 4 mois avant la date de fin de validité indiquée. Pensez à le renouveler rapidement pour pouvoir continuer à acheter des produits phytosanitaires.

Attention, si vous avez obtenu votre Certiphyto en 2009 ou 2010, **le renouvellement c'est maintenant !**

Renouveler son Certiphyto : comment ?

La Chambre d'agriculture du Gard vous propose deux options :

Option 1 : venir passer un **Test informatique** de 1h00 dans nos locaux de Nîmes ou Alès. Pour obtenir votre renouvellement un minimum de 15 réponses correctes aux 30 questions posées est nécessaire. Pour faciliter la réussite de ce Test, vous recevrez à l'avance 120 questions/réponses pour vous entraîner. Coût Test = 80 € HT

Option 2 : venir suivre une **Formation complète** de 7h00 à Nîmes avec la Chambre d'agriculture. Coût Formation = 120 € HT ; A noter que la **prise en charge** est totale **par Vivea** si vous êtes à jour de vos cotisations. Certaines sessions de formations seront délocalisées à Bagnols sur Cèze ou Alès.

Dans tous les cas, penser à anticiper cette inscription (période, place disponible) !

Cas particulier formations MAE : pour les agriculteurs ayant réalisé une formation MAE certifiant agréée Certiphyto, il est possible de suivre une formation en ligne de 2h00 pour obtenir le renouvellement. Dans ce cas, l'agriculteur sera contacté directement par VIVEA, son unique interlocuteur.



Nous contacter :

Chambre d'agriculture du Gard
1120 route de Saint-Gilles
30942 NÎMES Cedex 9

Tèl. 04 66 04 50 60

Mail. accueil@gard.chambagri.fr
www.gard.chambre-agriculture.fr


**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
GARD**